

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 25 novembre 2021

Présents : Béatrice BERTRAND, Pauline ROMERA, Joëlle CHAUVET, Michel BOYER, Fanny WLODAZ, Romain MOSTACCHI, Robert CRAIG, Guillaume LARIS, Marc ESCLARMONDE, Julien LARIS, Pascal COLOMER, Alain ROUMIGUIÉ, Olivier PERISSET

Représentés : Nicole BERT par Joëlle CHAUVET

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PERISSET

La séance est ouverte à 19h00

2021_118 - PRESTATION SOCIALE PERSONNEL COMMUNAL

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire propose, indépendamment des prestations sociales proposées par le Centre Intercommunal des Œuvres Sociales de l'Aude, d'attribuer une aide pour Noël aux agents de la collectivité ou mis à disposition de la collectivité, sous forme de chèques/cartes cadeaux d'une valeur de 100 € par agents stagiaires, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou non complet dont la durée cumulée du ou des contrats signés dans l'année est au moins égale à six mois.

Ces cartes cadeaux seraient transmises aux agents au mois de décembre chaque année.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

APPROUVE la mise en place de la prestation sociale et l'octroi de cartes cadeaux d'une valeur de 100 € aux agents tel que proposé ci-dessus par le Maire.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2021 et seront prévus tous les ans.

2021_119 - PARTICIPATION PNR CORBIERES-FENOUILLEDES

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vu le Décret n° 2021-1151 du 4 septembre 2021 portant classement du parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes (région Occitanie)

Vu les statuts du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes,

Vu la décision du conseil syndical de procéder à l'appel à cotisation statutaire en 2 fois pour l'année 2021 :

- 1er appel de la totalité de la cotisation sous le syndicat de préfiguration,
- 2ème appel une fois le syndicat de gestion et d'aménagement en place et conformément au plan triennal. Ce montant sera proratisé sur la période de l'année restante à partir de l'arrêté préfectoral de transformation du syndicat, déduction faite de la partie proratisée déjà perçue sous le syndicat de préfiguration.

Vu le 1er appel de la cotisation 2021 d'un montant de 831.32 € versé par la commune de Tuchan en avril 2021,

Considérant que le deuxième appel de cotisation d'un montant de 157.14 € va intervenir

Le conseil municipal,

AJOUTE 157.14 € au montant de participation 2021 à verser au PNR Corbières Fenouillèdes soit une participation totale pour 2021 de 988.46 €.

DIT que ces crédits supplémentaires seront intégrés à l'article 65541 par décision modificative du budget communal.

2021_120 - MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DES CORBIERES

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire fait part du courrier du SIVOM DES CORBIERES en date du 2 novembre portant sur la modification de leurs statuts, et plus précisément l'article 15 relatif au financement du syndicat.

Suite au conseil syndical du 29 octobre 2021, le SIVOM sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification statutaire et les statuts du SIVOM DES CORBIERES annexés à la délibération,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du SIVOM DES CORBIERES

2021_121 - PROGRAMME DE TRAVAUX NOTRE DAME DE FASTE - FINANCEMENT

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle le programme de travaux à venir pour la réhabilitation d'un arc doubleau à l'Eglise Notre Dame de Faste à TUCHAN.

Le plan de financement de cette opération comprend les subventions sollicitées auprès de l'État (DRAC) et de la Région Occitanie, mais également les dons et subventions qui seront versés par la société ERT, l'association les Amis de Faste et la Fondation du Patrimoine.

Il est proposé d'imputer les dons et subventions de la société ERT, l'association les Amis de Faste et de la Fondation du Patrimoine à l'article 1328 opération n°203 afin de les rattacher au plan de financement.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

ACCEPTÉ les dons et subventions versés par la société ERT, l'association les Amis de Faste et de la Fondation du Patrimoine, pour les travaux à l'Eglise NOTRE DAME DE FASTE,

DECIDE de les imputer au c/1328 OP n°203 afin de les rattacher au plan de financement de l'opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

2021_122 - DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 25	Installat°, matériel et outillage techni	5000.00	
2315 - 39	Installat°, matériel et outillage techni	-5000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2021_123 - DECISION MODIFICATIVE N°8 - BUDGET COMMUNAL

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	157.14	
6688	Autres	10.00	
7788	Produits exceptionnels divers		167.14
		TOTAL :	167.14
		167.14	167.14
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	167.14
		167.14	167.14

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

La séance est levée à 20h40

*Le secrétaire de séance,
Olivier PERISSET.*

*La Présidente,
Béatrice BERTRAND.*